

3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR ACTIVITE

A1 – SENSIBILISATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

Habitats d'intérêt communautaire : Tous

Espèces d'intérêt communautaire : Toutes

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1- Afficher visiblement et valoriser les différents supports de communication existants et à venir, réalisés par la structure animatrice (plaquettes, dépliants, lien du site internet,...).

Point de contrôle : affichage effectif des informations

2- Associer la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information relatifs à l'environnement au sein du site Natura 2000.

Point de contrôle : participation de la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information

3- En cas de création, ou de renouvellement, de la signalétique « loisirs » dans le périmètre du site Natura 2000, **intégrer**, en collaboration avec l'animateur, **une information signalant aux usager son caractère remarquable et sensible** sur le plan écologique.

Point de contrôle : échanges avec l'animateur (rencontre / courriers) lors de la création / renouvellement de la signalétique

RECOMMANDATIONS

1. Informer le public sur la fragilité des milieux, sur les précautions d'usage et sur le maintien des bonnes pratiques favorables à l'environnement.
2. Créer un lien entre le site web de la commune et le site internet dédié au site Natura 2000.
3. Développer des animations-nature en collaboration avec les structures associatives compétentes.
4. Selon les enjeux du secteur, en lien avec l'animateur Natura 2000, prendre un arrêté communal interdisant, dans tout ou partie de la zone, la circulation d'engins tout terrain motorisés dans un but de loisirs (motos tout terrain, quads, 4x4...).
5. Selon les enjeux du secteur, en lien avec l'animateur Natura 2000, prendre un arrêté communal interdisant, dans tout ou partie de la zone, la divagation des chiens.